

Date de convocation :

25/11/2025

Date d'affichage :

25/11/2025

Nombre de Conseillers :

- *en exercice* : 26

- *présents* : 16

- *votants* : 22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE NOISEAU

Département du Val-de-Marne

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 2 décembre 2025

Délibération n°2025-55

FIXATION DES MONTANTS DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à vingt heures, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 25 novembre 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Yvan FEMEL, Maire.

Étaient présents :

M. Yvan FEMEL, M. Emmanuel GACHET, M. Michaël GENET, Mme Karine ROUSSEL, M. Gilbert COQUILLET, M. Arnaud SEGANTI, M. Kevin SEDENT, Mme Marie-Hélène ESCUDIERE, Mme Dannie VESIN, Mme Charlotte ROGUE-MAJER, M. Jean-Michel LECORGNE, M. Christophe PAULY, M. Denis COUVRECHEL, Mme Evelyne DA FONSECA, M. Christian JOUAN, M. Fabien VALERA.

Étaient absents excusés et représentés :

Mme Marie-Christine DORMOY qui a donné pouvoir à M. Emmanuel GACHET.

Mme Cécile FEMEL qui a donné pouvoir à M. Kévin SEDENT.

Mme Nathalie JACQUIN qui a donné pouvoir à Mme Karine ROUSSEL.

M. Dylan PEDRON qui a donné pouvoir à M. Michaël GENET.

M. Gilles COHADE qui a donné pouvoir à M. Yvan FEMEL.

Mme Marie-Hélène LEMAU DE TALANCÉ qui a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène ESCUDIERE.

Étaient absents non représentés :

M. Robin CATHELINÉAU

Mme Sandrine MARQUES

M. Sébastien GUILLAUME

Mme Rachel BENOLIEL

SECRETAIRE : Mme Karine ROUSSEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** le code de la Voirie Routière,**VU** les articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété Publique,**VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 portant Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,**CONSIDERANT** que l'autorisation d'occuper le domaine public est accordée par Monsieur le Maire de façon temporaire, précaire et révocable ;**CONSIDERANT** que toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance et que l'assemblée délibérante doit fixer tous les ans les tarifs applicables à chaque type d'occupation ;**CONSIDERANT** qu'il convient de renforcer la lutte contre les dépôts sauvages et les occupations du Domaine Public non déclarées ;**Le Conseil Municipal, Ouï Monsieur Gilbert COQUILLET en son exposé,
Après en avoir délibéré,****À L'UNANIMITÉ****DECIDE** de fixer les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

TRAVAUX / VOIRIE		TARIF 2026
- Dépôt de benne	Par jour & par benne	20,00 €
- Dépôt de matériaux	Par jour & par m ²	5,00 €
- Nacelle ou Grue mobile < à 6 T PTCA	Par jour	50,00 €
- Nacelle ou Grue mobile > à 6 T PTCA	Par jour	100,00 €
- Échafaudage fixe ou mobile	Par jour et par ml	4,00 €
- Coffret électrique provisoire	Par mois et par unité	25,00 €
- Armoire électrique de chantier	Par mois et par unité	25,00 €
- Autres installations provisoires de chantier (Baraque, WC, Palissade, engin, matériel de chantier, etc.)	Par mois & par m ² indivisible et par unité	10,00 €

TERRASSES		TARIF 2026
- Permanente (12 mois)	< 10 m ²	170,00 €
- Permanente (12 mois)	> 10 m ²	250,00 €
- Semi Permanente (6 mois)	< 10 m ²	100,00 €
- Semi Permanente (6 mois)	> 10 m ²	140,00 €

MARCHÉ / BROCANTE / VIDE GRENIER / VIDE MAISON		TARIF 2026
- Professionnels de la vente	Demi-journée	50,00 €
- Professionnels de la vente	Journée	100,00 €
- Volants, Particuliers ou Associations	Par jour et par ml	1,10 €
- Food Truck	Par demi-journée	50,00 €
- Food Truck	Régulier 1 fois par semaine	15,00 €

FÊTES FORAINES		TARIF 2026
- Grands manèges	Par jour	200 €
- Manèges pour enfants	Par jour	100 €
- Stand de bouche	Par jour	50 €
- Autres stands divers	Par jour et par ml	3 €
Armoire électrique de chantier	Par mois et par unité	25,00 €
Autres installations provisoires de chantier (Baraque, WC, Palissade, engin, matériel de chantier...)	Par mois & par m ² indivisible et par unité	10,00 €

FILM	TARIF 2026
- Tournage de film	Par jour 600,00 €

AUTRES TARIFS	TARIF 2025	TARIF 2026
- Évacuation de déchets consécutifs à dépôt sauvage (Redevance venant s'ajouter à l'amende encourue selon l'infraction constatée)	Par m ³ indivisible 500,00 €	600,00 €
- Non déclaration d'occupation du domaine public (absence d'arrêté) (Redevance venant s'ajouter à l'ensemble des tarifs de l'occupation constatée)	200,00 €	200,00 €

EVENEMENTS ORGANISES PAR LA VILLE

Événements organisés par la ville avec location d'emplacement		
Mètre linéaire par multiple de 2	Tarifs pour les Noiséens	Tarifs pour les extérieurs
2 m avec table fournie	14 €	20 €
4 m avec deux tables fournies	27 €	40 €
6 m avec trois tables fournies	40 €	60 €
1 m pour portant non fourni	7 €	10 €

PRECISE que la redevance d'occupation du domaine public devra être réglée auprès des services financiers de la ville de Noiseau.

DIT que la recette sera inscrite au compte du budget communal de Noiseau.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La secrétaire de séance,

Karine Roussel

